

Rénovation d'un appartement au 1^{er} étage

Route de Lonay 9
Denges



Coordonnée du bâtiment

Parcelle N° : 30

ECA N°: 194

GPS : 2'531'004/1'153'524

Type de rapport diagnostic
des polluants de construction
« Avant travaux »

Selon le cahier des charges ASCA 1.4

N° de dossier 2107-6459

Ce rapport ne doit pas être utilisé pour la mise à l'enquête

Version du rapport : 1.0

Sommaire

1	Identification du rapport	3
2	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic	4
3	Conclusions du rapport	4
4	Situation potentiellement dangereuse pour les occupants.....	5
5	Réserves.....	5
6	Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	6
7	Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement	7
8	Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement	8
9	Annexe 1 : plans	9
10	Annexe 2 : résultats de laboratoire	10

1 Identification du rapport

DIAGNOSTIC DES POLLUANTS DE CONSTRUCTION

N° d'identification	2107-6459
Type de diagnostic	« Avant Travaux »
Diagnostiqueur	Helena Schmalz
Bureau d'ingénieurs	Bâti-Conseils Sàrl Rue de la Petite Forge 15 1026 Echandens
Laboratoire d'analyses	ProLabo Sàrl Route de l'Etrier 5 1950 Sion
Date du rapport	19.07.2021
Type de rapport	Selon cahier des charges ASCA 1.4
Mandant	RasiM Peinture Sàrl Grand-Rue 4 1416 Pailly
Propriétaire du bâtiment	Anita & Lisiane Schopfer
Nombre total de pages y compris les annexes	11

2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le
Accompagnateur

14 juillet 2021
--

Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le
Accompagnateur

14 juillet 2021
Rui Mendes

Rapport de visite

Lors de notre visite, l'appartement est vide.

Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type « AVANT TRAVAUX ».

Le diagnostic se porte sur l'ensemble de l'appartement au 1^{er} étage du bâtiment de la :
Parcelle N°: 30
Route de Lonay 9
1026 Denges

3 Conclusions du rapport

Il a été repéré **1** élément (matériaux fortement agglomérés) **contenant de l'amiante**.

Dans le cas où certains matériaux sont considérés amiantés par défaut. Il s'agit de matériaux ou d'installations susceptibles de contenir de l'amiante, des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être retirés par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR DEFAULT
Néant	

Liste des matériaux analysés par un laboratoire

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
1 ^{er} étage Fenêtres	Mastic

Localisation	Description du matériau NON-AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
1 ^{er} étage Cuisien	Colle de linoléum
1 ^{er} étage Cuisine	Colle de carrelage
1 ^{er} étage Cuisine	Colle plinthe
1 ^{er} étage Cuisine	Colle de faïence
1 ^{er} étage Corridor	Colle de carrelage
1 ^{er} étage Corridor	Colle de plinthe
1 ^{er} étage Salle de bain	Colle de linoléum
1 ^{er} étage Salle de bain	Colle de carrelage
1 ^{er} étage Salle de bain	Colle de plinthe
1 ^{er} étage Salle de bain	Colle de faïence
1 ^{er} étage Mur intérieur	Plâtre

Localisation	Description du matériau RIEN A SIGNALER
Néant	Rien à signaler

4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants

- Néant

5 Réserves

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiquées :

- Le balcon
- Tout le reste du bâtiment.

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6 Liste des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Annexe – Tableau des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Bâti-Conseils Sarl – Echandens

Dossier N° 2107-6459

Version 1.4

Date : 19 juillet 2021

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m ³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MP	Remarques
1 ^{er} étage	Cuisine	Colle de linoléum	1	NFA		-	O	N	LAB							
1 ^{er} étage	Cuisine	Colle de carrelage	2	NFA		-	O	N	LAB							
1 ^{er} étage	Cuisine	Colle de plinthe	3	NFA		-	O	N	LAB							
1 ^{er} étage	Cuisine	Colle de faïence	4	NFA		-	O	N	LAB							
1 ^{er} étage	Fenêtres	Mastic	5	NFA	1	-	O	A	LAB			B	2	II	07.2026	
1 ^{er} étage	Corridor	Colle de carrelage	6	NFA		-	O	N	LAB							
1 ^{er} étage	Corridor	Colle de plinthe	7	NFA		-	O	N	LAB							
1 ^{er} étage	Salle de bain	Colle de linoléum	8	NFA		-	O	N	LAB							
1 ^{er} étage	Salle de bain	Colle de carrelage	9	NFA		-	O	N	LAB							
1 ^{er} étage	Salle de bain	Colle de plinthe	10	NFA		-	O	N	LAB							
1 ^{er} étage	Salle de bain	Colle de faïence	11	NFA		-	O	N	LAB							
1 ^{er} étage	Mur intérieur	Plâtre	12	FA		-	O	N	LAB							

Légende :

Type de matériaux : **F** : Flocage **C** : Calorifugeage **FA** : Matériaux faiblement aggloméré **FP** : Faux-plafond **SOL** : Revêtement de sol **NFA** : Autre matériau aggloméré
Présence d'amiante : **A** : Contient de l'amiante **N** : Ne contient pas d'amiante **R** : Amiante retiré **RAS** : Rien à signaler

7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

Fiche d'identification 1

Matériaux fortement agglomérés : **Mastic**

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	1 ^{er} étage Fenêtres	
	Référence échantillon	2107-6459/ 9-1-5	
Elément	Elément et description	Mastic	
	Quantité approximative	17 pcs	
	Plan/Croquis	-	
	Prélevé (O/N)	O	
	OUI	☒	
Amiante	NON	☐	
	MCA par défaut	☐	
	MCA par analyse	☒	
	Date prochaine évaluation	07.2026	
	Élimination des déchets		
	Décharge de type B	☐	
	Décharge de type E	☒	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : **II**

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		2

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

- I Ordonner l'assainissement.
- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
 - Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
 - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- II Recommander des mesures d'assainissement.
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
 - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.
- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
 - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation	Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
1 ^{er} étage Fenêtres	Mastic		07.2026

Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

Le présent rapport a été rédigé selon le cahier des charges 1.4 du 22 janvier 2021.

Si celui-ci sera déposé à la commune pour une demande de permis de construire, l'écart entre sa date d'établissement et la demande même ne doit pas être supérieure à un an. Le cas échéant, le mandant doit préciser, à l'aide d'une annexe, que le rapport de diagnostic correspond à la situation dans le bâtiment lors de la demande de permis de construire.

Il est à noter que les quantités approximatives stipulées sur les fiches d'identification sous le point 7 sont indicatives et doivent faire l'objet d'un contrôle minutieux avant tout travail de désamiantage.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage de votre maison.

Echandens, le 19 juillet 2021

Bâti-Conseils Sàrl



Eric Schmalz – Expert certifié



Helena Schmalz - Experte certifiée

9 Annexe 1 : plans

Le client né possède pas de plans

10 Annexe 2 : résultats de laboratoire



Rapport N: 2021-07-392
Version 1



Bâti-conseils Sàrl
Rue de la Petite Forge 15
1026 Echandens

Sion, le 16.07.2021

Rapport d'analyse Amiante

Date de réception des échantillons	15.07.2021
Date d'activité du laboratoire	15.07.2021 - 16.07.2021
Référence	2107-6459
Responsable d'échantillonnage	Bâti-conseils Sàrl

Préparation des échantillons selon la norme HSG 248

ÉCHANTILLON	DESCRIPTION	RÉSULTAT
1	colle de linoléum	Amiante non détecté
2	colle de carrelage	Amiante non détecté
3	colle plinthe	Amiante non détecté
4	colle de faïence	Amiante non détecté
5	mastic de fenêtres	Amiante détecté - Chrysotile
6	colle de carrelage	Amiante non détecté
7	colle de plinthe	Amiante non détecté
8	colle de linoléum	Amiante non détecté
9	colle de carrelage	Amiante non détecté
10	colle de plinthe	Amiante non détecté
11	colle de faïence	Amiante non détecté
12	plâtre	Amiante non détecté

T 027 203 30 00
M 076 352 12 84
info@prolabo.ch

ProLabo Sàrl
Route de l'Étrier 5
1950 Sion

Ref. 09.008_B00, Version doc. 2.2
1 / 2

L'analyse réalisée se base sur la norme HSG 248 modifiée par microscopie optique à lumière polarisée. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Sauf si précision du client, le laboratoire homogénéise l'échantillon si celui-ci contient plusieurs éléments potentiellement amiantés. Le type est donné à titre indicatif. Les échantillons sont gardés 3 mois après analyse. Les informations données par le client concernant les échantillons n'engagent que sa responsabilité. Sans autorisation du client, ProLabo ne divulguera aucune information sur ce rapport. Aucune reproduction de ce document n'est autorisée. Pour toutes précisions sur les analyses, vous pouvez directement contacter le laboratoire par téléphone ou par e-mail.

ProLabo Sàrl

Maude Dutilleul